



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

21 + 3 procurations

OBJET :

Point n° 7c

Approbation du programme des coupes de bois pour 2026

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
3 février 2026 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 janvier 2026

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, M. WEINGAERTNER, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes LEGRAND, BITSCH, PERY, BILLIG, M. CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme TORRENT, excusée, a donné procuration à Mme KEMPF
M. MORVAN, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK

Etaient excusés, sans procuration :

M. SCHMITT
M. Charles SCHNEBELEN, a quitté la séance du Conseil Municipal à 9h50

Etaient absents, non excusés :

M. BOCKEL
Mme MURA
M. SLIMANI

Madame Sylvie KEMPF, adjointe déléguée à l'environnement, à la nature, au développement durable et à la démocratie participative, expose aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation établi avec l'Office National des Forêts. Les travaux d'exploitation correspondent aux coupes effectuées en forêt communale destinées à l'exploitation. L'état de prévision des coupes est élaboré chaque année selon le Plan de d'Aménagement Forestier Pluriannuel (2005-2029).

Depuis plusieurs années, le programme des coupes a dû être adapté à la situation sanitaire de la forêt. Les dépérissements massifs liés aux conditions climatiques et aux insectes ravageurs influent sur le programme des coupes. La volonté est d'essayer de valoriser au maximum ces arbres dépérissant.

Descriptif des actions et localisations	Montant HT
Honoraires d'ATDO-MOE	7 756,20 €
Abattage et façonnage	51 460,00 €
Débardage des bois	33 820,00 €
Façonnage des stères de chauffage sur place de dépôt ou bord de route	1 480,00 €
Sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt	2 272,00 €
Total	96 788,20 €

Pour 2026, le volume prévisionnel total s'élève à 2 502 m³1) pour un montant total de 96 788,20 € HT.

La recette prévisionnelle est estimée à 167 500,00 € HT.

L'exploitation de la forêt serait excédentaire avec un résultat positif de 78 468,00 € HT.

Les travaux sont réalisés sous la maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame Sylvie KEMPF, à savoir le programme des coupes de bois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le programme des travaux d'exploitation pour l'année 2026 dans la forêt communale de Thann, tel que présenté ci-dessus, dont la mise en œuvre se fera en fonction de l'état du marché du bois,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les devis qui lui seront présentés avant la réalisation des travaux, dans la limite des crédits ouverts par le Conseil Municipal au budget 2026.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance